

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 15 octobre 2019
P.V. n° 13

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- MAIRIE du VAL le 11 du 3 octobre 2019 : Classement stade La Roguère. Noté.
- MAIRIE de CARNOULES du 12 octobre 2019 : Classement stade Jacques Bracchet. Pris note.

COURRIERS ENVOYES

- LIGUE MEDITERRANEE le 15 octobre 2019 : Classements des stades La Roguère du Val et Jacques Bracchet de Carnoules.
- MAIRIE du VAL le 15 octobre 2019 : Rapport de visite du stade La Roguère.
- MAIRIE de CARNOULES le 15 octobre 2019 : Rapport de visite du stade Jacques Bracchet.
- MAIRIE de HYERES, LA SEYNE, LA GARDE, LES ARCS, COMMUNAUTE AGGLOMERATION DRACENOISE le 15 octobre 2019 : classement de leur terrain respectif.

Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 22 octobre 2019

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD